

56^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 10 – Dialogue interactif sur la présentation orale du Haut-Commissaire sur l'Ukraine
et le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les droits de l'homme en Crimée**

Intervention du Luxembourg

09 juillet 2024

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Votre rapport révèle les méthodes perfides utilisées par la Russie sur le champ de bataille et dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine.

L'attaque méprisable par la Russie de l'hôpital pédiatrique de Kyïv en est une illustration supplémentaire. Nous la condamnons dans les termes les plus fermes

L'utilisation massive de bombes guidées par la Russie dans des zones densément peuplées a blessé et tué presque 500 civils au cours des trois derniers mois et détruit des infrastructures civiles essentielles. En ayant recours à la tactique sournoise des doubles-frappes, la Russie vise directement les secours. C'est un crime de guerre.

Les rapports précédents de la mission d'observation et de la commission d'enquête sur l'Ukraine ont documenté amplement le recours généralisé par la Russie à la torture et aux mauvais traitements, y compris la violence sexuelle, contre les prisonniers de guerre ukrainiens et les civils ukrainiens dans les territoires occupés. Le présent rapport en est un témoignage de plus. Les responsables de ces actes doivent être traduits en justice.

La Russie doit incessamment respecter ses obligations sous le droit international humanitaire et des droits humains. Nous appelons une nouvelle fois la Russie à mettre fin à cette agression insensée et à retirer sans délai toutes ses forces de tous les territoires internationalement reconnus de l'Ukraine.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Comment pouvons-nous mieux soutenir les prisonniers de guerre ukrainiens tant pendant leur détention par la Russie et après leur libération ?

Je vous remercie.

(255 mots – 1m30s)